

Fiche de données de sécurité

Pour les préparations de service

Date d'édition: rev. Juin 2006

UK-SDS 493-06 / 01/07/2004

Édition No.: CH-F-01

1. Identification de la substance/Préparation et Société

Nom du Produit	: DIFENARD 0,01% (avec Bitrex®)
Description	: Appât rodenticide bleu, prêt à l'emploi, sous forme de pâte, sans odeur perceptible et avec agent d'amertume. Produit réservé aux professionnels pour la lutte contre les rats.
Société Fabricante	: Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR, England. Pour toute question d'ordre général Tél.: +44 (0) 151 548 5050. Pour toute question relative à la sécurité Tél.: +44 (0) 1342 833022.
En Suisse expulsée par	: Rentokil Initial AG, Vor Ort 21, 8104 Weiningen ZH, Tel. 01- 752'14'14, Fax 752'14'15

2. Identification des Dangers potentiels

Classification: EU Directive 88/379 Non Classé	symbole de danger : Non Classé
Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la sante des etres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11): Aucun effet préjudiciable physique ou chimique significatif attendu. Ce produit contient un composé anticoagulant. En cas d'ingestion, il peut provoquer des saignements de nez et de gencive. Dans les cas graves, risque d'hémorragie, d'hématomes et de présence de sang dans les matières fécales et les urines. Des effets préjudiciables sur l'environnement sont peu probables, à condition que le produit soit utilisé comme prévu.	

3. Composition / Informations sur les ingrédients

% p/p	Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients Classification CE 1999/45
0.01	Difénacoum* / 3-(3-biphényl-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarine [56073-07-5] T+ - Très toxique: R28 : Très toxique en cas d'ingestion. T - Toxique : R48/25: Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. N - Dangereux pour l'environnement: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
> 1.0 ≤ 2.5	Propylène glycol* / propane-1,2-diol [57-55-6] / Nicht klassifiziert
≤ 1.0	Bitrex®*/ Denatoniumbenzoat / [3734-33-6] Xn - Nocif : R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion. Xi - Irritant : R38 : Irritant pour la peau. Xi - Irritant : R41 : Risque de lésions oculaires graves. : R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Mesures de premiers secours (cf. aussi " effets préjudiciables " dans case 2)

Inhalation	Voie d'exposition peu probable. Toutefois, sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
Contact avec la peau	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
Note au medecin	Pour de plus informations, veuillez contacter le Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel. 145.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Type d'extincteur	Moyens d'extinction par pulvérisation de mousse, d'eau, de dioxyde de carbone ou de poudre sèche.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection personnelle adéquats.
Dangers spéciaux d'exposition	La combustion ou la décomposition thermique peuvent dégager des vapeurs toxiques ou irritantes.

6. Mesures en cas de versement accidentel

<i>Précautions individuelles</i> (Cf. AUSSI CASE 8)	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
<i>Procédure de nettoyage</i> (Cf. AUSSI CASE 13)	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol. Recueillir la matière épandue et la transférer dans un conteneur approprié en vue d'une réutilisation ou d'une mise au rebut ultérieure.

7. Manutention et Stockage (Cf. aussi case 8)

<i>manutention</i>	<i>Stockage</i>
Porter des gants appropriés.	Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux.

8. Contrôles d'exposition / Protection individuelle

<i>Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1^e Directive IOELV)</i>	Au total, la norme WEL pour le propylène glycol (vapeurs et particules) est de 474 mg/m ³ pour une exposition à long terme (moyenne pondérée dans le temps 8 heures) et de 10 mg/m ³ pour une exposition à court terme (moyenne pondérée dans le temps de 8 heures).
<i>Contrôles d'ingénierie</i>	Lorsque la prévention de l'exposition n'est pas raisonnablement faisable, un contrôle adéquat de l'exposition doit être effectué par des contrôles d'ingénierie plutôt que par la fourniture d'équipements et vêtements de protection individuelle. Il n'est pas possible de donner des détails plus spécifiques sans effectuer une évaluation des risques complète pour chaque scénario d'utilisation. Des équipements et vêtements de protection individuelle appropriés et approuvés peuvent inclure l'article(s) suivant(s):
<i>Protection des yeux :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection des mains :</i>	Porter des gants appropriés.
<i>Protection de la peau :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection respiratoire:</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

<i>Apparence et odeur:</i> Pâte bleue sans odeur perceptible.			
<i>Point d'éclair</i>	Sans objet.	<i>Solubilité dans l'eau</i>	Pratiquement insoluble.
<i>Inflammabilité</i>	Sans objet.	<i>Solubilité dans la graisse</i>	Pratiquement soluble.
<i>Autoinflammabilité</i>	Combustible.		Sans objet.
<i>Pression de vapeur</i>	Sans objet.	<i>Point d'ébullition/plage</i>	45-50°C
<i>Densité</i>	1.0 g/cm ³ at 20°C	<i>Point de fusion/plage/</i>	Sans objet.
<i>Propriétés oxydantes</i>	Non déterminée.	<i>pH</i>	
<i>Propriétés explosives</i>	Aucun.		
<i>Autres données</i>	Aucune connue.		

10. Stabilité et réactivité

<i>Conditions à éviter</i>	<i>Matériaux à éviter</i>	<i>Produits de dégradation dangereux</i>
Éviter les températures extrêmes, telles qu'inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.	Aucun.	La combustion ou la décomposition thermique peuvent dégager des vapeurs toxiques ou irritantes.

11. Informations toxicologiques (cf. aussi case 2)

<i>Inhalation</i>	<i>orale</i>	<i>peau</i>	<i>respiratoire</i>
Voie d'exposition peu probable.	Pour le produit : LD ₅₀ (rat) : >2000 mg/kg En cas d'ingestion, il peut provoquer des saignements de nez et de gencive. Dans les cas graves, risque d'hémorragie, d'hématomes et de présence de sang dans les matières fécales et les urines.	Non irritant pour la peau du lapin.	Peut irriter légèrement les voies respiratoires.
<i>Toxicité à doses répétées :</i> Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant des effets associés à une toxicité à doses répétées.			

12. Informations ecologiques

<i>Informations generales</i>	Le profil écotoxicologique complet de ce produit n'a pas été évalué. Ne contamine pas l'environnement.
<i>Donnees d'ecotoxicite</i>	Pour la difénacoume : LC ₅₀ (truite arc-en-ciel) (96h) : 0,10 mg/L LC ₅₀ <i>Daphnia</i> (48h) : 0,52 mg/L
<i>Considerations Environnementales</i>	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol. Le difénacoum se trouvant dans ce produit sont classés très toxiques pour les organismes aquatiques et risquent d'avoir des effets toxiques à long terme sur le milieu aquatique. Le Bitrex™ dans ce produit est classé comme nocif très toxique pour les organismes aquatiques et peut causer des effets préjudiciables à long terme en milieu aquatique. Par conséquent, il faut prendre grand soin d'éviter son déversement et la contamination ultérieure du milieu aquatique.

13. Considerations de mise en décharge

<i>Mise en décharge de dechets:</i>	Les déchets doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les déchets seront mis en décharge par Rentokil Initial.
<i>Mise en décharge de conteneurs:</i>	Les conteneurs vides doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les conteneurs vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.
<i>Note relative à la mise en décharge:</i>	La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales.

14. Transport

<i>UN Nummer</i>	: Non classifié.
<i>International</i>	: Mer : IMDG : Non classifié.
<i>Route</i>	: ADR : Non classifié. ADR HIN: Non exigé. SIN: Non exigé.

15. Informations reglementaires

Symboles de danger : Non exigé.
Indication de danger : Non exigé.

Legislation : L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45.
Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à la législation locale.
La législation spécifique utilisée dans la présente Fiche de données de sécurité est listée dans les cases ci-dessus

16. Autres informations ET INDICATION DE REVISIONS

Au R-U, les informations figurant dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) **ne** constituent **pas** une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé).

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et toutes prescriptions locales supplémentaires doivent être constamment observées.

Bitrex® est une marque déposée de Macfarlan Smith Limited.